

**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE  
S/14826  
8 janvier 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETRE DATEE DU 6 JANVIER 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer le texte des déclarations publiées par le porte-parole militaire iraquien au sujet des violations de l'espace aérien iraquien par les avions militaires de l'entité sioniste au cours de la semaine passée.

1. Le 31 décembre 1981

Deux avions militaires israéliens F-15 ont violé l'espace aérien iraquien le 30 décembre 1981 à 14 h 5 et survolé la région de Makr Alnaam, en Iraq occidental, à 50 km de la frontière. Les deux avions ennemis ont immédiatement été interceptés et pris en chasse par les chasseurs irakiens qui les ont obligés à s'enfuir de l'espace aérien iraquien.

2. Le 4 janvier 1982

Deux avions militaires israéliens F-15 ont à nouveau violé l'espace aérien iraquien à 14 h 22, dans la région de Makr Alnaam, en Iraq occidental, à 60 km de la frontière. Ils ont été immédiatement interceptés et pris en chasse par les chasseurs irakiens qui les ont forcé à s'enfuir de l'espace aérien iraquien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de ces déclarations comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Iraq  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Salah Omar Al-ALI